

Notre bibliothèque

Autor(en): **M.-E.G. / E.Gd. / M.G.**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 34

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

en tant que blessé et surtout en tant que Français. Qu'il me soit aussi permis d'adresser mon humble hommage de gratitude à la Suisse entière. Et plus que jamais mon cœur vibrera, lorsque à l'entrée dans ma Savoie, j'entendrai le soir les joyeux excursionnistes genevois chanter les hymnes de la Suisse libre, fière et bonne.

R.

* * *

...Je ne vous décrirai pas les péripéties de cette lutte qui est trop atroce à décrire. Seulement nous étions tous heureux de notre travail, car chacun avait fait son devoir. Nous venions de faire voir aux Allemands que le vieux sang gaulois coulait encore dans nos veines.

Voilà, ma petite infirmière pour vous un souvenir du « grand-père ». Vous pouvez être assurée que je garderai de vous un souvenir inoubliable, car j'ai toujours constaté que vous avez été d'un dévouement sans bornes pour vos blessés, et toujours un mot aimable à chacun. En outre, ce qui fait le charme de votre dévouement, c'est que vous avez quitté votre famille pour venir offrir vos bons services aux enfants de notre chère France. Merci des bons soins que vous avez donnés au « grand-père » pendant votre court séjour passé parmi nous. Votre départ va nous causer beaucoup de peine et de regrets, mais j'aurai toujours une reconnaissance éternelle pour ma petite infirmière suisse. Oh ! il ne faut pas faire attention à mon écriture, car un manchot n'est pas habile à écrire. Vive la Suisse !

A. R.

*blessé à Thann par une bombe
d'aéroplane.*

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

M^{me} HAUTESOURCE. — *Merveilleuses Aventures du prince Coccolet*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé S. A., éditeurs.

La question de la valeur pédagogique du conte de fées a été discutée souvent et résolue tantôt affirmativement, tantôt négativement, au contraire, par nombre d'éducateurs avisés. Pour n'en citer que quelques-uns, et non des moindres, Rousseau proscrit, dans l'éducation d'Emile, même les fables qui attribuent aux animaux la raison et la parole, parce qu'elles peuvent tromper les enfants. Mais M^{me} Necker de Saussure, tout en estimant que les fées sont absurdes, « trouve que tout peut passer à titre de folie. » M^{me} Arvède Barine pense que le penchant enfantin pour le merveilleux se développe en sentiment religieux, et déclare coupable d'un crime de lèse-humanité quiconque aide à étouffer l'imagination de l'enfant; tandis que M^{me} de Pressensé critique très justement le danger qu'il y a à amalgamer ainsi dans une imagination enfantine le palais des fées et le ciel, les génies et les anges, les enchanteurs et Dieu. La discussion reste donc ouverte, et M^{me} Hautesource se range parmi ceux qui prennent parti pour les fées et les animaux qui parlent, et qui ont confiance dans leur pouvoir éducatif. Car le prince Coccolet, dont elle nous conte les merveilleuses aventures, est né et a passé son enfance dans un palais enchanté, entouré d'un admirable jardin, où les fleurs et les fruits s'offrent d'eux-mêmes à ceux qui les méritent, pour devenir coupants comme verre et se hérissier d'épines acérées lorsqu'un maraudeur cherche à les atteindre, où des voix mystérieuses murmurent dans les branches et font entendre les plus sages conseils. Comment pour ne pas les avoir écoutées, le Prince Coccolet s'égaré dans la forêt où règne le géant Cœur-des-Bois; comment, pour y avoir écrasé d'innocentes bestioles, insectes, escarots et crapauds, il est condamné à passer en jugement, et comment les animaux à qui il a infligé de mauvais traitements viennent témoigner contre lui; comment, après avoir été condamné à vivre « chez les bêtes qu'il a dédaignées et fait souffrir, jusqu'à ce qu'il ait compris que l'homme n'est leur maître que par la bonté »; comment enfin, après avoir passé par une série d'épreuves chez les fourmis, les abeilles, les ânes, les chamois, les écureuils, etc., guidé par la petite fée Fleur-des-Mousses, le Prince Coccolet, corrigé et repentant, voit la fin de ses aventures, devient un grand et beau jeune homme, épouse Fleur-des-Mousses, et, selon la formule, « vit heureux et a beaucoup d'enfants. — c'est ce que raconte M^{me} Hautesource à ses

petits lecteurs, en un récit alerte et vivant, entremêlé de gracieuses descriptions et d'utiles leçons d'histoire naturelle. Ajoutons que le Prince Coccolet nous est présenté par MM. Delachaux et Niestlé, dans un élégant volume cartonné, d'une impression soignée, illustré de six dessins en couleurs de J. Geisseler, et que, comme nous l'écrivait M^{me} Hautesource, « auteur, dessinateur, éditeur, tout est suisse, ce qui dénote une singulière dose de courage et de confiance par le temps qui court ! » Pour cette raison et pour d'autres encore, souhaitons bonne chance au *Prince Coccolet*. M.-E. G.

* * *

Dr L. HERSCH, privat-docent à l'Université de Genève: *La mortalité chez les neutres en temps de guerre*. 1 broch. avec 4 diagrammes hors texte. Genève, Paris et Bâle, 1915.

Frappé de constater que la guerre, qui touche à toutes les manifestations de l'esprit humain, n'a encore jamais été étudiée au point de vue démographique, M. Hersch s'est attaché à combler cette lacune en établissant, d'après les registres de l'état-civil, le mouvement démographique de la population dans divers pays. C'est de cette étude d'ensemble qu'il a détaché sa brochure sur *l'influence de la guerre moderne sur la mortalité des pays neutres*, estimant que ce sujet présentait un intérêt immédiat, d'ordre non seulement théorique, mais aussi pratique.

En effet, les recherches statistiques de l'auteur lui ont prouvé que *l'augmentation de la mortalité est sensible, durant une guerre, dans les pays neutres*, spécialement dans les petits pays limitrophes des Etats belligérants (comme c'est le cas pour la Suisse en 1914-15). C'est ainsi que, dans la guerre austro-prussienne de 1866, l'augmentation de la mortalité a été pour la Hollande de 12 %, pour la Belgique de 24 %, alors qu'elle ne l'était que de 25 % pour la Prusse, Etat belligérant. En 1870-71, elle a été de 57 % pour la Hollande, de 50 % pour la Belgique, et pour la Suisse de 40 % environ. La guerre de 1870 a donc coûté à la Suisse, qui n'y a pas participé, à peu près 20.000 vies ! Pendant ce temps, l'augmentation de mortalité en Prusse et en France était respectivement de 40 et 60 % !

Ces chiffres sont loin d'être rassurants, et l'on voudrait que l'auteur exposât plus au long les causes de cette augmentation inquiétante de mortalité dans des pays qui n'ont pas eu à tirer un coup de fusil. Faut-il les voir, comme il l'indique brièvement, dans la perturbation des relations économiques, le chômage, le renchérissement de la vie, la misère ? Les épidémies n'entreraient-elles pas aussi en ligne de compte ?

Poussant plus loin ses recherches, M. Hersch a établi, *par sexe et par âge*, quelles sont les couches de la population qui souffrent le plus de cette augmentation de mortalité. Or, elle se partage à peu près exactement entre les hommes et les femmes. En 1870-71, les femmes forment le 47 % des décès dus à la guerre dans les Pays-Bas, le 45 % en Belgique, et le 41 % en Suisse. « C'est donc « une erreur, écrit M. Hersch, de prétendre que les femmes sont « entièrement exemptes de l'impôt du sang, puisque la partie indifférente de cet impôt, de beaucoup la plus lourde, est répartie d'une façon presque égale entre les deux sexes. » Voilà, enfin, des chiffres à opposer à l'éternel argument : les femmes ne se battent pas, donc elles ne sont pas des citoyens. Non. Les femmes meurent de la guerre autant que les hommes dans les pays neutres; et quant aux autres, qu'il me soit permis de rappeler ici la statistique établissant que, durant la guerre du Transvaal, il est mort moins de soldats qu'il ne meurt, dans le même laps de temps, de femmes en couches ou par suites de couches. — Quant à la répartition par âge des décédés, c'est de 0 à 5 ans que l'augmentation de la mortalité est la plus forte. Pendant la guerre de 1870-71, le 46 % des décès causés par la guerre était formé par des enfants de cet âge, en Belgique; en Hollande, le 62 %, et en Suisse le 32 %. La proportion est sensiblement plus faible en ce qui concerne la catégorie suivante des âges les plus atteints par l'excès de mortalité dû à la guerre, soit les vieillards de plus de 85 ans. Ceci s'expliquerait-il par le fait que les petits enfants sont plus touchés dans leur alimentation par les conséquences économiques de la guerre, plus sensibles aussi aux épidémies ? Notons en passant qu'au point de vue de la mortalité, ce sont, comme le dit M. Hersch, « les hommes qui constituent le sexe faible », et cela même au point de vue de la mortalité infantile (il y a plus de morts-nés masculins que féminins), pour lequel on ne peut pourtant pas invoquer le fait d'une vie plus agitée, plus exposée, plus usante pour l'homme que pour la femme. Alors?...

En conclusion de cette intéressante étude, il faut nous pénétrer de l'idée que nous sommes au seuil d'une période de grande mortalité. Car, et c'est encore une des constatations de M. Hersch, c'est généralement la seconde année d'une guerre qui est la plus meurtrière pour la population des pays neutres — phénomène dont l'explication est facile pour tous ceux qui ont vu de près la misère et le chômage de la première année, et qui songent aux grossesses de certaines mères, durant cette période. Cette mortalité va atteindre surtout les petits enfants. N'y a-t-il pas un enseignement pratique immédiat à tirer de cette constatation pour l'Etat, pour les particuliers, pour les femmes, qui savent maintenant ce qui reste à faire? Et ne devons-nous pas remercier M. Hersch de nous l'avoir aussi clairement et scientifiquement démontré? E. Gd.

* * *

Hermine KESSLER: *Frauen und Töchter im St.-Gallischen Erwerbsleben. (Les industries féminines dans le canton de St-Gall.)* Une brochure publiée par l'Union für Frauenbestrebungen, Section de St-Gall de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Imprimerie Zollikofer et Cie, St-Gall, 1915; prix, 30 cent.

Ce travail, intéressant et fortement documenté, est dû à la plume compétente de M^{lle} Hermine Kessler, directrice de l'Ecole professionnelle des jeunes filles, à St-Gall. Nul ne pourrait mieux connaître son sujet, ni présenter des réflexions plus judicieuses sur les industries féminines dans ce canton. Les mots réunis de St-Gall et d'industrie éveillent immédiatement dans l'esprit l'image des broderies, dont ce canton et celui d'Appenzell ont eu dès longtemps la spécialité. On raconte, en effet, que le tissage de la toile fut introduit dans ces régions par des participants à la première croisade, qui, tentés par les indulgences promises par le pape, accompagnèrent Godefroy de Bouillon en Palestine, en 1099. Beaucoup d'entre eux furent dispersés et réduits en esclavage en Asie ou en Egypte; ils y apprirent à tisser la toile, et ceux qui revinrent dans leur contrée natale y rapportèrent cette industrie, connue en Egypte dès la plus haute antiquité. Au XIII^{me} siècle, les manufactures étaient déjà nombreuses dans la région de St-Gall. On y confectionnait de la toile de lin. Au milieu du XVIII^{me} siècle, vinrent s'y ajouter les tissages de coton, mousseline, etc. Et, vers la même époque, des marchands st-gallois ayant vu à Lyon des broderies turques, exécutées sur de la soie, eurent l'idée de faire reproduire sur la mousseline ces mêmes dessins: l'industrie de la broderie était créée. Ce qu'elle devint, chacun le sait. Le métier à main avait été dès longtemps remplacé par des machines. Les premières, installées dans le couvent de St-Léonard, étaient actionnées par des bœufs ou des chevaux. En 1790, l'industrie de la broderie occupait de 40 à 50,000 personnes. L'ouverture du marché américain en 1821 lui donna un formidable élan. On n'arrivait pas à livrer assez de marchandises. C'est alors ou peu après, vers le milieu du XIX^{me} siècle, que furent introduites à St-Gall les machines à broder, et que la production devint intense. On comptait en 1884 plus de 20,000 machines. Et les dessinateurs inventaient toujours de merveilleuses nouveautés, les techniciens, de non moins merveilleuses machines pour les exécuter. Seulement, là comme partout, le travail, si rapidement, si exactement accompli par les machines, avait supplanté le travail à la main. Déjà de nombreuses ouvrières devaient chercher leur gagne-pain dans d'autres domaines. Puis la mode, cette déesse frivole, après avoir longtemps favorisé les broderies de St-Gall, commençait à s'en lasser; la surproduction faisait baisser les prix; l'industrie nationale déclinait. La guerre vint l'arrêter.

Nous nous sommes étendue sur cet aperçu historique, pensant qu'il intéresserait nos lecteurs. Il ne constitue cependant qu'une courte partie de la brochure de M^{lle} Kessler. Nombreuses sont, au contraire, ses considérations sur les autres industries, ouvertes aux femmes, et dans lesquelles elles pourraient trouver un gain appréciable. Repasseuses, courtpointières, modistes, tailleuses pour petits garçons, fleuristes, jardinières, spécialement pour la culture des primeurs, ce sont là autant de métiers offrant un beau champ d'action. M^{lle} Kessler préconise encore chaudement la création d'un office central de travail à domicile, servant de lien entre les travailleuses et les débouchés commerciaux, celle du poste d'une inspectrice de fabrique, tenant en main les intérêts des ouvrières, sans négliger ceux des négociants. Elle insiste aussi sur l'absolue nécessité d'un enseignement ménager complet, qui prépare les jeunes filles, quel que soit leur métier, à la tâche maternelle qui peut les

attendre. Le devoir présent le plus pressant est de préparer les voies à ceux qui viendront après nous, et si chacun s'y emploie de tout son cœur, ces voies conduiront inmanquablement en avant et plus haut. M. G.

De-ci, De-là...

Nous reproduisons ici, d'après les journaux français, le magnifique appel, d'une élévation de pensée et d'une noblesse de sentiments d'autant plus saisissantes que l'auteur a perdu, le mois dernier, un de ses cinq fils sur le front, qu'adresse aux femmes françaises Mme de Schlumberger de Witt, présidente de l'Union française pour le Suffrage des Femmes. Voilà la véritable inspiration féministe française:

« Femmes françaises, un certain nombre de permissions vont être graduellement accordées aux soldats du front, dans la mesure où les nécessités de la défense nationale le permettront; quelques-unes d'entre nous vont enfin retrouver pour quelques jours leurs maris, leurs fils, leurs fiancés, leurs frères!

« Notre cœur a bondi à cette nouvelle. On va plonger les yeux dans les yeux, se serrer cœur contre cœur, montrer à leurs pères les petits enfants qui ont grandi ou qui sont nés depuis le départ, se dire tant de choses qu'on ne peut pas s'écrire, vivre ensemble enfin dans la joie débordante du revoir!

« Femmes françaises, nous toutes qui sommes sœurs dans l'amour de notre pays et dans nos devoirs envers la défense nationale, n'oublions pas que nous allons être mises à dure épreuve, songeons que le monde entier va pouvoir juger de la qualité de notre âme et de la valeur de l'esprit qui nous anime; il saura, par la manière dont nous les verrons repartir, si nous sommes des femmes dignes de la France, ou si nous ne sommes que de pauvres amoureuses, des mères indignes d'être les mères de soldats français, des sœurs sans courage, et des fiancées sans valeur morale.

« La joie même du retour comporte une telle gravité qu'il n'est pas trop tôt de l'envisager dès maintenant pour nous mettre en garde contre toute faiblesse.

« Certes, nous n'avons aucune raison de douter du bon résultat de l'expérience des visites dans la famille: l'attitude des femmes françaises depuis le commencement de la guerre, leur courage et leur dévouement sont un sûr garant de la vaillance avec laquelle elles sauront faire face à cette nouvelle responsabilité.

« Les soldats du front nous arriveront pleins de courage et d'entrain, nous le savons par les blessés que nous soignons et par les lettres que nous recevons; les renverrons-nous, au bout de quelques jours, fortifiés par la tendresse dont ils avaient été sevrés si longtemps, ou les affaiblirons-nous par nos larmes et nos regrets?...

« Notre responsabilité à tous sera écrasante et la fermeté d'âme des femmes peut être d'une influence décisive.

« N'oublions pas que notre attitude intérieure se reflètera sur notre visage et dans nos paroles et que les défaillances comme les nobles passions peuvent trouver un écho dans les cœurs.

« Rappelons-nous que nous n'avons pas le droit d'être faibles et que la tendresse vivifiante témoigne d'un plus grand amour que la tendresse amollissante. Nos soldats ne s'y tromperont pas.

« Toute femme qui, à l'heure présente, ébranlerait chez l'homme le sens du devoir envers la patrie serait une criminelle; lorsqu'on combat non seulement pour le pays, mais pour le principe du droit et de la justice dans le monde, le devoir doit être accepté, non comme une lourde charge, mais comme un honneur et comme une joie.

« Femmes françaises, mes sœurs, nous saurons attendre avec patience et sans récriminations le revoir si longtemps espéré; nous saurons comprendre que nos désirs les plus légitimes doivent être subordonnés aux nécessités de la défense nationale; nous saurons accepter nos responsabilités. Nous serons dignes du devoir impérieux et supérieur qui nous incombe. »

* * *

Le Conseil national des Femmes des Pays-Bas a eu dernièrement son assemblée générale à Harlem. Voici ce que nous en fait savoir la Commission de la Presse:

« Parmi les propositions adoptées, nous relevons celle d'inviter le Conseil International des Femmes à faire une enquête sur l'organisation de la Croix-Rouge dans les différents Etats. »

« Dans une assemblée publique, Mrs. Van Bioma-Hymans, pré-